



E/ECA/COE/34/17
AU/STC/FMEPI/EXP/17(I)

Distr. générale
26 mars 2015
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts
Trente-quatrième réunion

Union africaine
Comité d'experts
Première réunion

Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration* et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Réunion du Comité d'experts
Addis-Abeba, 25-27 mars 2015

Consultation régionale en prélude à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Compte rendu des travaux de la présidence

I. Introduction

1.1 La résolution 68/279 adoptée par l'Assemblée générale le 30 juin 2014, « *invite les commissions régionales, avec l'appui des banques régionales de développement et des autres entités régionales pertinentes, à tenir, selon qu'il conviendra, des consultations régionales qui serviront d'apport aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement* ». C'est dans ce contexte que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'Union africaine (CUA) ont organisé une consultation régionale en prélude à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Cette consultation est un événement préalable à la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

1.2 Il est prévu que cet événement pré-session, tenu les 23 et 24 mars 2015, apporte une contribution aux négociations menées dans le cadre du processus de financement du développement à New York. Les observations liminaires ont été prononcées par M. Abdalla Hamdok (Secrétaire exécutif adjoint de la CEA), M. Anthony Maruping (Commissaire aux Affaires économiques,

* Le Comité technique spécialisé remplace la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances et la Conférence des ministres de l'intégration; il réunit les ministres des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration.

Commission de l'Union africaine) et M. Abraham Tekeste (Ministre d'État chargé des finances et du développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie).

1.3 M. Hamdok a déclaré qu'il était important de:

- Diriger les ressources nationales vers une croissance productive et en faveur de l'amélioration du bien-être, et de mobiliser des ressources extérieures afin d'initier et de faire avancer le programme de transformation;
- Retenir les ressources financières sur le continent africain, notamment en limitant les flux financiers illicites;
- Mettre l'accent sur la mobilisation des ressources et les sources novatrices telles que le capital privé et le financement de la lutte contre le changement climatique pour financer le développement durable pour l'Afrique;
- Définir collectivement les priorités de l'Afrique en matière de financement du développement et de formuler des recommandations spécifiques sur les engagements pris par les États membres et les partenaires.

1.4 M. Maruping a déclaré qu'il était important de:

- Soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement pour l'après-2015;
- Mettre en place un mécanisme de financement structuré pour le financement du développement durable;
- Donner la priorité à une position africaine sur le financement du développement qui soit basée sur la Position africaine commune et sur l'Agenda 2063;
- Adopter une approche ascendante pour les consultations dans la région afin de promouvoir l'appropriation par toutes les parties concernées.

1.5 M. Tekeste a chaleureusement accueilli les participants à la réunion et a déclaré que la République fédérale démocratique d'Éthiopie serait heureuse d'accueillir la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2015. Il a poursuivi en indiquant qu'il était important:

- D'attirer des investissements directs étrangers (IDE) responsables et de qualité et d'assurer la diversification des échanges, un taux d'alphabétisation plus élevé, une infrastructure bien développée, et des financements accessibles à tous dans le cadre de la transformation structurelle de l'Afrique;
- D'établir le programme et les priorités de l'Afrique pour mettre sur les rails le processus de financement du développement;

- Parler d'une seule voix pour progresser dans la position du continent lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de définir des engagements concrets et mesurables qui pourraient être efficacement suivis;
- Cibler l'aide publique au développement (APD) là où elle serait le plus utile et de garantir des engagements assortis de délais de la part des donateurs.

II. Élection du Bureau

Les participants ont élu comme membres de leur Bureau:

Président: M. Abraham Tekeste, Ministre d'État chargé des finances et du développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie

Co-président: M. Louis Kasekende, Gouverneur adjoint de la Banque centrale d'Ouganda

Rapporteurs: Sénégal, Soudan, République centrafricaine, République d'Afrique du Sud

III. Présentation et délibérations

A. Financement du développement durable: un programme mondial

3.1 M. Joseph Enimyu, membre du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, a présenté un exposé donnant un aperçu du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Il a indiqué que le rapport du Comité était consacré dans la Déclaration de Rio+20 sur le développement durable et s'appuyait sur les cadres existants, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Consensus de Monterrey et les résultats de Rio+20 en termes de développement durable, lesquels soulignaient tous la prise en main nationale. M. Enimyu a expliqué que le rapport formulait des propositions clés qui pourraient éclairer la position commune de l'Afrique sur le financement du développement. À cet égard, il a souligné qu'il était nécessaire d'examiner de manière critique les sources financières disponibles. Il a également fait appel à la participation active du secteur privé pour promouvoir la durabilité.

3.2 M. Enimyu a noté que les pays africains avaient besoin d'explorer diverses options stratégiques pour appuyer le financement du développement, dont la représentation équitable des pays africains dans les négociations, la coopération régionale et internationale dans l'administration fiscale, la lutte contre les flux financiers illicites, la gestion de la dette souveraine, ainsi que le suivi et la production de données.

3.3 M^{me} Shari Spiegel, agent principal de la Division de politique et d'analyse du Bureau du financement du développement au Département des affaires économiques et sociales (DAES), a fait un exposé sur le financement du développement durable. Elle a informé l'auditoire de la feuille de route de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement organisée à Addis-Abeba et a indiqué que les deux séances de rédaction restantes auraient lieu en avril et juin 2015.

3.4 M^{me} Spiegel a expliqué que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement devrait convenir d'un cadre de financement global pour le développement durable en

s'appuyant sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha. Elle a également souligné la nécessité d'obtenir des résultats concrets. En outre, Mme Spiegel a expliqué qu'un processus de suivi rigoureux serait aussi nécessaire. Un tel processus prévoyait qu'aucun pays ne soit laissé pour compte; il existait une forte implication régionale (par exemple, les plates-formes d'apprentissage par les pairs) et un engagement renforcé avec les parties prenantes. Elle a également indiqué que les données et les statistiques étaient essentielles pour assurer l'efficacité du suivi et de l'évaluation.

Délibérations

3.5 Les axes majeurs des délibérations ont été les suivants:

- i) *Le financement du développement et le financement du développement durable*: Une distinction devrait être établie entre le financement du développement et le financement du développement durable dans le contexte africain. À cet égard, il convenait de trouver le juste équilibre entre les sources de financement, selon le Consensus de Monterrey et les processus et résultats liés aux objectifs de développement durable. Par conséquent, les responsabilités communes mais différenciées devraient être l'un des principes directeurs du financement des objectifs de développement durable.
- ii) *La coordination des politiques*: Afin d'assurer l'efficacité du financement du développement, la coordination des politiques et la prise en main des priorités de développement par les gouvernements et d'autres parties prenantes telles que le secteur privé et les organisations de la société civile (OSC) étaient nécessaires. En outre, la coordination des politiques parmi les partenaires de développement devait aussi être conforme aux priorités politiques de l'Afrique.
- iii) *APD*: Les responsabilités communes mais différenciées devraient être l'un des principes directeurs pour les négociations. En outre, la flexibilité dans l'octroi de financements concessionnels pour les pays admis au retrait de la liste des pays les moins avancés était nécessaire.
- iv) *La gestion de la dette souveraine et la restructuration*: De nouvelles formes d'analyse de viabilité de la dette devraient être définies pour les pays africains, en particulier pour les pays frontaliers. En outre, les pays africains, notamment ceux admis au retrait de la liste des PMA, devaient mettre au point des mécanismes efficaces pour la gestion de leur dette souveraine.
- v) *Renforcement des capacités et développement des ressources humaines*: Un financement accru dans l'enseignement supérieur, la santé, l'innovation et la technologie était nécessaire. À cet égard, les capacités pouvaient être renforcées par le biais du développement des compétences, de forums d'apprentissage et d'échanges d'expériences entre les pays. L'investissement dans le développement des compétences et dans l'esprit d'entreprise pour les jeunes était essentiel pour réaliser une croissance inclusive.
- vi) *Rôle des banques de développement régionales et multilatérales*: Les banques de développement nationales, régionales et mondiales devraient intensifier leurs efforts en matière de financement du développement des infrastructures et des interventions d'urgence (humanitaires), comme celle de la récente pandémie du virus Ébola. Les banques de développement devraient également soutenir les pays africains dans leurs

efforts visant à remédier aux défaillances du marché et prévenir les crises économiques et financières futures, en mettant en place des dispositifs de financement anticycliques. En outre, les banques de développement devraient jouer un rôle de catalyseur en accordant des lignes de crédit pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) dans les secteurs à forte productivité.

B. Les progrès accomplis par l'Afrique depuis Monterrey et le financement du programme de développement pour l'après-2015

3.6 M. Adam Elhiraika, directeur de la Division des politiques macroéconomiques à la CEA, a présenté un exposé à propos des progrès accomplis par l'Afrique depuis Monterrey et du financement du programme de développement pour l'après-2015. Il a expliqué que pour financer ses priorités de développement, l'Afrique a mis au point un cadre de financement réunissant les éléments essentiels de l'Agenda 2063 et de la Position africaine commune. Ces deux cadres stratégiques priorisent la mobilisation de ressources nationales et les échanges commerciaux comme principales sources de financement de la transformation structurelle et du développement durable de l'Afrique. On y reconnaît également qu'il faudra des financements publics internationaux pour tirer parti des capacités des pays d'Afrique à mobiliser et utiliser leurs ressources intérieures.

3.7 M. Elhiraika a aussi fait ressortir les raisons pour lesquelles les résultats des négociations intergouvernementales sur le financement du développement sont importants pour l'Afrique. Il a expliqué que de ces négociations dépendraient les moyens de réaliser les objectifs de développement durable. L'Afrique, a-t-il insisté, a d'énormes possibilités de lever plus de fonds localement grâce aux recettes fiscales, à une bonne gestion des fonds publics, à la lutte contre les flux financiers illicites, au développement des systèmes financiers, à la consolidation des partenariats publics-privés, à l'expansion du mandat des banques centrales, à la régionalisation des bourses africaines, à l'amélioration des réserves en devises et à des sources novatrices de financement.

Discussions

3.8 Les questions suivantes ont été examinées:

- i) *Financement public international*: Les ressources locales qui peuvent être mobilisées en Afrique sont limitées du fait de l'économie informelle, de la pauvreté, du chômage, de l'absence de diversité et de la dépendance de l'agriculture de subsistance. C'est pourquoi les partenaires du développement doivent respecter leurs engagements financiers dans les temps, puisque le continent n'a pas la capacité de répondre complètement à ses besoins. On a insisté sur le fait que des ressources extérieures devraient être consacrées aux priorités de l'Afrique, notamment les infrastructures et l'agriculture.
- ii) *Initiatives régionales*: Il faut financer les initiatives régionales, comme le Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Agenda 2063, étant donnée la faible portion de l'épargne locale dans le PIB.
- iii) *Dette*: Il faut absolument allouer la dette des pays africains à des investissements productifs, dont les infrastructures. De plus, il faut que la voix de l'Afrique soit prise en compte dans le cadre multilatéral pour la restructuration de la dette. Par ailleurs, les taux d'endettement actuels ne devraient pas servir de critère d'admissibilité à l'allègement de la dette.

- iv) *Transparence et responsabilité*: Pays africains et partenaires du développement doivent être responsables conjointement. C'est indispensable pour assurer une utilisation efficiente des ressources publiques en mettant en place des institutions de gouvernance adéquates. Cette responsabilité permettrait en outre à l'Afrique de réduire les fuites illicites de capitaux et de conserver des investissements productifs.

C. Les priorités de l'Afrique en matière de financement du développement

Mobilisation et utilisation des ressources nationales

3.9 M. Logan Wort, secrétaire exécutif du Forum africain sur l'administration fiscale et animateur de la séance, a décrit les choix qui s'offrent pour mobiliser les ressources nationales. Il a rappelé d'abord l'importance de la consolidation de la gestion des fonds de l'État pour introduire diverses options de financement (tels que les fonds souverains). Il a indiqué en deuxième lieu qu'il serait bon d'améliorer les politiques et l'administration fiscales, notamment en informatisant les transactions, ce qui risque néanmoins de permettre des détournements de fonds. Troisièmement, M. Wort a expliqué que les pays d'Afrique devraient se doter de meilleures capacités de recouvrement des impôts et d'administration fiscale. Enfin, il a souhaité que les pays d'Afrique envisagent d'élargir leur assiette fiscale, en y incluant par exemple une taxe foncière, et s'occupent des problèmes d'évasion fiscale, de prix des transferts et de fausses facturations.

3.10 Les questions suivantes ont été examinées:

- i) *Stimuler la croissance*: Une croissance inclusive vigoureuse et une transformation structurelle des chaînes de valeur nationales et régionales sont cruciales pour mobiliser des ressources fiscales.
- ii) *Questions fiscales et budgétaires*: La mobilisation de ressources nationales en faveur du développement devrait être appuyée par des réformes fiscales justes, efficaces et transparentes. Il faut notamment élargir l'assiette fiscale des pays d'Afrique en révisant les exemptions actuelles, en revoyant les législations fiscales, en luttant contre les fraudes fiscales et en combattant les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Il faut aussi que le cadre fiscal assure le suivi des industries extractives pour faire en sorte que les ressources naturelles du continent soient exploitées de façon responsable.
- iii) *Secteur informel*: Pour mobiliser des recettes fiscales, il faudrait trouver des moyens novateurs de formaliser le secteur informel. Dans le même ordre d'idée, il serait important d'assurer l'accès pour tous aux services financiers.
- iv) *Mobilisation de l'épargne et accès aux crédits*: Les banques centrales ont un important rôle à jouer pour débloquer les ressources dormantes au profit d'investissements productifs. Il faudrait consolider le secteur financier en offrant des capitaux de roulement aux petites et moyennes entreprises (PME), ce qui améliorerait les revenus, en particulier pour les jeunes et les femmes.
- v) *Façons novatrices de mobiliser des ressources nationales*: Des sources novatrices de fonds bien réglementées, par exemple des fonds de pension, pourraient servir à mobiliser plus de ressources nationales.

- vi) *Engagement politique*: La volonté politique est indispensable en termes de responsabilité et pour le recouvrement des avoirs volés.
- vii) *Secteur privé*: Il faudrait formuler des politiques innovantes pour encourager les partenariats entre le secteur public et le secteur privé local afin de surmonter les obstacles actuels au développement (par exemple le déficit d'infrastructures), améliorer l'allocation de ressources privées à la réalisation des objectifs du développement durable et aux investissements productifs. On pourrait aussi augmenter les ressources nationales en prélevant efficacement des impôts sur les entreprises multinationales, en particulier celles qui exploitent les ressources naturelles du continent.
- viii) *Renforcement des capacités*: Il faut améliorer les capacités des États membres de choisir et exécuter de bonnes stratégies de mobilisation des ressources nationales. Il faudrait aussi que la société civile se dote des capacités de demander des comptes aux gouvernements.

Flux financiers privés internationaux

3.11 M. Dotun Ajayi, directeur régional de l'Afrique de l'Ouest, African Business Roundtable, a noté que les flux de capitaux publics et privés vers l'Afrique provenant des économies avancées et des nouveaux partenaires émergents sont en hausse. Il a indiqué qu'il existe plusieurs liens entre tous les instruments de flux financiers privés et publics internationaux. M. Ajayi a souligné que les lacunes en matière de financement peuvent être comblées par des financements des secteurs aussi bien public que privé, par le biais de flux de capitaux internationaux. Il est donc important d'examiner les facteurs qui permettront d'accroître le flux de capitaux vers l'Afrique. Il a souligné l'importance pour les États membres de répondre à leurs objectifs de développement à travers une bonne combinaison de financements publics et privés internationaux.

3.12 Les principaux points suivants ont été abordés :

- i) *Les envois de fonds* : Les règlements dans les pays d'origine et de destination sont essentiels pour réduire les coûts des transferts de fonds, des opérations, ainsi que réduire le caractère informel à travers lequel les envois de fonds sont faits. Le contrôle et le suivi de ces fonds devraient constituer une priorité afin de s'assurer que l'argent est utilisé pour répondre à des projets de développement. Les bons de la diaspora devraient être mieux structurés et décaissés pour atteindre les objectifs de développement. Une perspective humaine devrait être adoptée à l'endroit des envois de fonds afin de garantir une approche axée sur l'être humain, qui reconnaisse le bien-être des groupes vulnérables.
- ii) *Investissement direct étranger (IDE)* : Dans le but d'attirer des flux plus importants d'IDE, des mécanismes efficaces devront être mis en place pour s'assurer que les traités d'investissement sont pleinement alignés sur les performances à long terme et le développement durable. En outre, les litiges sont réglés de manière à réduire le fardeau des pays d'accueil et de préserver leurs intérêts nationaux.
- iii) *Sources innovantes de financement* : Les sources de financement, y compris les contributions philanthropiques et volontaires, sont également des instruments importants par lesquels le capital peut être mobilisé. L'Afrique peut aussi puiser dans les différentes sources de financement disponibles, tels que le capital d'investissement, les fonds souverains et les fonds de pension.

- iv) *Systèmes financiers et monétaires* : Les institutions financières nationales devraient définir des mesures de contrôle des capitaux. En outre, un système de gouvernance mondiale capable de lutter contre flux financiers illicites et améliorer la mobilisation des ressources doit être en place. En outre, les systèmes de réserves internationaux devraient permettre aux pays africains d'emprunter à des taux d'intérêt plus bas.

Financement climatique

3.13 M^{me} Alice Ruheza, Conseiller technique à l'unité Global Environment Finance du PNUD, a noté que l'Afrique, sans être responsable des émissions de CO₂, est la plus vulnérable au changement climatique. Elle a fourni les principaux éléments de discussion suivants : accessibilité effective aux fonds climatiques régionaux ; préparation du projet ; contribution de la finance climatique aux résultats de développement ; modalités de financement du climat et couverture des coûts de l'adaptation au changement climatique.

Discussions

3.14 Les principaux points abordés ont été les suivants :

- i) *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)* : La finance climatique a ses propres obligations juridiquement contraignantes et devrait, par conséquent, être traitée séparément lors de la troisième conférence internationale pour le financement du développement. En effet, le financement climatique devrait être examiné lors de la prochaine CCNUCC.
- ii) *Financement public international* : Il est impératif que les partenaires au développement honorent leurs engagements et versent aux pays africains le financement climatique.
- iii) *Capacité et gouvernance des finances climatique* : Les pays africains éprouvant actuellement des difficultés à accéder à des fonds en raison des problèmes de gouvernance, ils ont besoin de soutien afin d'améliorer leur capacité à accéder au financement climatique.

Partenariats commerciaux, technologie et innovation

3.15 M. Stephen Karingi, Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce à la CEA, a présenté le sujet de la discussion en faisant remarquer que le commerce est l'une des principales sources de financement du développement. Il a souligné l'importance de la diversification des échanges commerciaux pour le financement du commerce, et noté que le commerce intra-africain est plus diversifié que le commerce entre l'Afrique et les partenaires extérieurs à la région. Il a également noté qu'il était nécessaire d'examiner comment les systèmes de commerce multilatéraux telle que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait prendre en compte les préoccupations des pays en développement, ainsi que nos besoins dans le cadre des partenariats commerciaux qui donneront les meilleurs résultats afin que l'Afrique utilise le commerce pour le financement du développement. Des stratégies telles que l'ordonnancement ont des implications sur le type et le niveau de la diversification des résultats commerciaux. Enfin, il a indiqué que seuls les pays qui sont en mesure d'innover avec succès peuvent progresser dans les chaînes de valeur.

Discussions

3.16 Les principaux points abordés ont été les suivants :

- i) *Commerce et développement*: Il a été indiqué que le lien entre le commerce, la croissance et le développement n'est pas automatique. Cependant, il a aussi été souligné que le commerce n'est pas neutre et doit aborder les questions de la pauvreté, de l'emploi et des besoins des groupes marginalisés. À cet égard, les pays africains devront améliorer la qualité des produits qui sont négociés par le biais d'un ajout de valeur. Il est également nécessaire de formuler des politiques pertinentes qui vont dynamiser le commerce.
- ii) *Facilitation du commerce* : Un appel plus fort est nécessaire pour la mise en œuvre du paquet de Bali, en particulier en termes d'accords de facilitation du commerce, combiné avec une feuille de route bien articulée.
- iii) *Accords commerciaux régionaux* : Il est important de promouvoir le commerce intra-africain par des efforts d'intégration régionale de suivi rapide. La création d'une Zone continentale de libre échange (ZLE) en vue de promouvoir un environnement commercial mondial peut être justifiée.

Financement public international et dette souveraine

3.17 M. Adam Elhiraika, Directeur, Division de la politique macroéconomique à la CEA, a souligné qu'en dépit de la baisse de son volume, l'APD demeure une source importante de financement. Il a noté la coopération Sud-Sud, les défis émergents de financement climatique ainsi que l'accessibilité et la fiabilité de l'APD. M. Elhiraika a également noté que la dette extérieure, en pourcentage du PIB, a diminué en Afrique en raison de la croissance du PIB, du changement de base du PIB et de l'allègement de la dette. Dans le même temps, l'appétit de la dette souveraine a été alimenté par de grands investissements publics.

3.18 Les principaux points ci-après ont été soulevés :

- i) *Viabilité de la dette* : Des mécanismes doivent être mis en place en vue de résoudre les problèmes posés par l'endettement des pays moins avancés (PMA), et de procéder à la restructuration de la dette souveraine. Il a également été précisé que le niveau de viabilité de la dette des pays à revenu intermédiaire doit être pris en considération.
- ii) *APD et développement* : L'aide publique au développement (APD) doit privilégier l'appropriation nationale, la prévisibilité et l'adaptation aux besoins des pays bénéficiaires en matière de développement. À cet égard, l'adoption d'une approche programmatique ou sectorielle améliorerait sensiblement l'efficacité de l'aide au niveau du développement. L'allègement de la dette ne doit pas être classé en tant qu'aide publique au développement.

Problèmes systémiques

3.19 M. Yao Graham, Coordonnateur du réseau *Third World Network – Africa*, a mis en lumière l'influence des institutions financières internationales, des Nations Unies, des cadres réglementaires régissant les produits de base et de la coopération sur la taxation et les flux financiers illicites. Il a

souligné dans ce contexte la nécessité d'améliorer la structure de l'environnement financier international et d'assurer ainsi le financement des objectifs de développement durable.

Discussion

3.20 Les principaux points ci-après ont été soulevés :

- i) *Droits de tirage spéciaux*: Il a été signalé que les droits de tirage spéciaux (DTS) doivent être réexaminés en vue de servir les intérêts des pays africains.
- ii) *Cadres réglementaires internationaux* : Les politiques adoptées par les économies avancées et les organismes de normalisation (par exemple le Conseil de stabilité financière et le Comité de Bâle) dans le cadre de réformes réglementaires doivent éviter toute conséquence involontaire sur les pays moins avancés, ainsi que toute charge excessive pour les institutions bancaires et financières des pays africains.
- iii) *Représentation africaine dans les instances internationales* : Les pays africains doivent améliorer leur représentation dans les instances internationales. Il serait utile, à cet égard, que la Commission de l'Union africaine (CUA) dispose d'un secrétariat permanent chargé d'émettre des avis sur le processus du G-20.
- iv) *Financement dédié aux groupes marginalisés et aux jeunes* : La construction de passerelles plus solides entre le développement, le commerce et la finance doit être renforcée et prendre en compte les besoins financiers des groupes marginalisés et des jeunes, ainsi que les droits à la survie de l'enfant, sa santé et son développement cognitif.

Suivi, gestion de données et mesures complémentaires

3.21 M. Pali Lehohla, Statisticien en chef de la République d'Afrique du Sud, a ouvert la séance en soulevant trois questions pertinentes en matière de suivi, de gestion de données et de mesures complémentaires. Ces questions sont l'industrialisation, l'emploi et l'importance des mesurages. Il a tout particulièrement souligné l'importance des mesurages. Il a fait remarquer que ces derniers doivent servir à promouvoir la stratégie d'industrialisation de l'Afrique. Les négociations menées par l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015 doivent prendre en considération les gains produits par les besoins dus au dividende démographique. Il a également mis en évidence le rôle de la responsabilisation, de la bonne gouvernance et des données dans les mesurages opérés par les pays africains.

Discussion

3.22 Les points ci-après ont été soulevés :

- i) *Production et utilisation des données* : Il importe de collecter de manière rapide, judicieuse et régulière les données permettant de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il serait utile dans ce contexte de mettre en place un processus de suivi intergouvernemental approprié. L'Afrique doit également rattraper le train de la « révolution des données ». Il a été signalé que les pays africains doivent élaborer des indicateurs statistiques pour les questions financières. Il est également important d'améliorer la disponibilité de données financières suffisamment

ventilées, notamment de données ventilées par sexe et de données sur les autres moyens de mise en œuvre.

- ii) *Renforcement des capacités* : Les services nationaux de statistique doivent être consolidés en vue de collecter et d'analyser des données de qualité. De même, le renforcement des capacités doit s'étendre et encourager l'échange de données d'expérience et d'expertise. Il fournira, pour ce faire, un appui financier adéquat aux pays africains dans l'amélioration de la collecte et de la publication des données de grande qualité dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.
- iii) *Transparence* : Il convient d'accroître la transparence en publiant des informations opportunes, complètes et prospectives sur les activités de développement sous un format électronique libre, normalisé et ouvert.

Interaction avec la société civile

3.23 M^{me} Doris Mpoumou, Directrice du Bureau de liaison du *Save the Children Fund* pour l'Union africaine et la CEA, a fait observer que les organisations de la société civile (OSC) identifiaient d'un point de vue régional les principales priorités, difficultés et problématiques du financement dédié au développement. Elle a expliqué que ces organisations s'efforçaient également de formuler des recommandations en vue de leur inclusion dans les négociations sur le financement du développement. Elle a ajouté que les organisations de la société civile devraient collaborer avec les gouvernements en vue de placer la personne humaine au centre du programme de développement pour l'après-2015, conformément à la Position africaine commune. Elle a enfin souligné le fait que les groupes marginalisés devraient être inclus dans les initiatives de développement durable.

Discussion

3.24 Les principaux points ci-après ont été soulevés :

- i) *Financement du développement* : Bien que l'aide publique au développement soit centrale, il convient que l'Afrique s'attache à élargir son assiette fiscale et à augmenter son épargne intérieure afin d'accroître le financement de ses stratégies en faveur des pauvres et de sa transformation durable.
- ii) *Lutte contre les flux financiers illicites* : Les pays africains doivent relever le défi posé par les flux financiers illicites au moyen de mesures concrètes, comme le recommande le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Les sociétés multinationales doivent par exemple être encouragées à déclarer leurs bénéfices de sorte que leurs pays hôtes puissent bénéficier de leurs activités économiques. De même, les pays africains doivent évaluer la prestation des incitations et concessions accordées aux sociétés multinationales. La participation du secteur privé doit être évaluée dans ce contexte, en fonction de sa contribution aux domaines de développement prioritaires, de ses obligations et de ses responsabilités sociales.
- iii) *Coopération régionale et internationale* : Un mécanisme régional de suivi et de responsabilisation pourrait être mis en place en vue d'examiner les principales problématiques du financement dédié au développement. Ce mécanisme pourrait être

coordonné à l'échelle interrégionale et se réunir une fois par an avant la Conférence des ministres.

Questions intéressant spécifiquement l'Afrique

3.25 M. Admasu Nebebe, Directeur des relations avec les organismes des Nations Unies à la Direction de la coopération économique régionale du Ministère des finances et du développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a indiqué que l'Afrique avait des attentes spécifiques qui devaient être prises en compte dans les processus de financement dédiés au développement. Il a cité à cet égard trois domaines exerçant un effet multiplicateur sur les autres secteurs économiques : la transformation agricole ; l'industrialisation fondée sur les agro-industries ; et le développement des infrastructures.

Discussion

3.26 Les principaux points ci-après ont été soulevés :

- i) « *Le concept de l'émergence de l'Afrique* » : Il est important que ce concept soit présenté avec prudence, évite tout optimisme excessif, et s'inscrive dans le programme de transformation structurelle.
- ii) *Agriculture* : Le développement agricole de l'Afrique doit s'étendre tandis que la productivité agricole pourra aisément s'améliorer au moyen d'investissements adéquats et contribuer ainsi à la transformation structurelle. Il importe dans ce contexte d'établir des liens entre l'agriculture et l'industrie.
- iii) *Renforcement des PME* : L'accès aux financements dédiés aux PME facilitera la création d'emplois productifs et l'éradication de la pauvreté.